

## INTERESSEMENT

FO apporte des précisions

### Il vous faut des explications ?

Pas de problème nous assumons nos positions, elles sont évidentes pour un syndicat qui représente tous les salariés et qui a des valeurs de dignité.

La Direction nous propose un accord Latécoère SA qui n'en est pas un, c'est un accord contenant plusieurs accords.

### C'est-à-dire ?

Au lieu de proposer un accord avec des objectifs communs et susceptibles de récompenser le personnel collectivement, la Direction nous propose des accords par site dans un seul et même accord.

La Direction nous propose de diviser pour mieux régner, cette méthode ne nous convient pas et comme disait Steve Jobs « **les meilleures choses qui arrivent dans le monde de l'entreprise ne sont pas le résultat du travail d'un seul homme, c'est le travail de toute une équipe** ».

La direction nous a tellement vanté son contenu que nous avons voulu creuser un peu plus loin. Et là, on nous parle d'objectif sur l'absentéisme et sur les accidents du travail. Cet accord nous demande de **pointer du doigt notre collègue** qui est absent pour cause de maladie ou de **désapprouver son collègue qui s'est blessé** en faisant son travail.

**Pour FO cela n'est pas possible.** Nous ne rentrerons pas dans le démantèlement de la politique sociale et proposons à la Direction de ne pas faire d'accord multi sites et de supprimer ces objectifs désuets de sens et stigmatisants.

Malheureusement certains étaient favorables à ce fonctionnement donc la Direction a balayé nos revendications, nous proposant un accord à la signature et **coup de grâce avec des objectifs inévitables entre chaque site.**

*Exemple : Quand l'objectif accident du travail Toulouse est atteint cela débloque 3.5% alors que quand l'objectif de Gimont est atteint cela débloque 1.5%, ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres.*

**Pourquoi tous les cadres ne seraient-ils pas traités de la même façon ?**

**Pourquoi n'y a-t-il pas une égalité de traitement entre les sites ?**

**Pourquoi un salarié de Gimont a moins le droit de tomber malade qu'un salarié des «fonctions centrales» ?**

**Pourquoi un salarié victime d'un accident de travail doit-il pénaliser l'intéressement des salariés ?**

Après avoir fait l'analyse du contenu de cet accord, la **seule véritable question** qu'on peut se poser c'est :

### Comment peut-on signer un tel accord ?

Ce ne sont pas **quelques euros éventuellement distribués** à certains et pas à d'autres qui ont aveuglé FO. Notre force doit être l'unité. L'égoïsme, le nombrilisme et l'individualisme ne doivent pas devenir les valeurs de Latécoère. Nous prônons le « vrai ONETEAM ».

De plus pour FO, c'est un **accord discriminatoire et inéquitable** donc impossible à signer car bien trop éloigné de nos valeurs.

Quel manque de reconnaissance et quelle déception pour nos collègues qui auraient pu percevoir un intéressement l'année prochaine, la Direction ayant préféré **entendre certaines revendications et pas d'autres**, car elle s'est obstinée dans cette voie sans issue et n'a pas eu l'élégance et le courage de faire un pas vers nous dans l'intérêt collectif de ses salariés.

A l'avenir, nous attendons plus d'écoute, plus d'envie pour faire avancer les négociations dans le bon sens de la part de la Direction et ce afin de **parvenir à des accords dans l'intérêt de l'ensemble des salariés et de l'entreprise.**